



OFFRE D'EMPLOI

La commune de NAINTRÉ RECRUTE : 11 AGENTS RECENSEURS

POSTE À POURVOIR AU 2/01/2023

DESCRIPTION

Dans le cadre du recensement de la population 2023 (INSEE), la mairie de Naintré recrute 11 agents recenseurs.

MISSIONS

Entre le 2 janvier et le 18 janvier 2023, les agents recenseurs devront effectuer une tournée de reconnaissance de leur secteur, et participeront à 2 demi-journées de formation organisée par l'INSEE.

Puis pour une période de 1 mois, du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, ils seront chargés du recensement de la population (dépôts des questionnaires en mains propre, retrait des questionnaires, aide ponctuelle au remplissage des questionnaires papier ou via internet).

Ils seront, dans le cadre de cette mission, encadrés par l'agent coordonnateur de la Mairie.

PROFIL

- Aptitudes relationnelles, l'agent recenseur devra être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre, rassurer et aider certaines personnes à remplir les questionnaires ;
- Respecter le secret statistique et la confidentialité des données individuelles collectées ;
- Bonne présentation ;
- Ordonné, méthodique ;
- Grande disponibilité et ténacité : l'agent recenseur peut être appelé à exercer sa mission le soir et le samedi ;
- Capacité d'assimilation : l'agent recenseur doit être capable d'assimiler rapidement les règles élaborées par l'INSEE en matière de recensement ;
- connaissances informatiques et internet ;
- permis B et téléphone portable.

L'agent recenseur devra s'engager pour la durée totale des opérations de collecte

TEMPS DE TRAVAIL

Durée de la mission : du 3 janvier au 25 février 2023

Les agents recenseurs percevront la rémunération brute suivante :

- 1,50€ par habitant et 1€ par logement.
- Une indemnité de 88,56€ pour 8h de formation préalable.
- Une prime de fin de collecte de 124,41€ si 95 % des questionnaires sont remplis.

CV + lettre de motivation adressée à M le Maire
19 Place Gambetta – CS40005 – 86530 NAINTRÉ
mairie@naintre.fr

Un jury de recrutement aura lieu entre le 28 novembre et 12 décembre 2022